

Département : Haute Savoie
Canton : BONNEVILLE
Commune : ST JEAN DE THOLOME
Arrêté n°2020/38

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre le déploiement de la fibre sur des aériens existants ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n°2020/35 du 8 septembre 2020 est prolongé jusqu'au samedi 30 octobre 2020.

Article 2 :

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de MARIGNIER - SAINT JEOIRE,
- A l'entreprise SPIE CITYNETWORKS.

A Saint Jean de Tholome le 24 septembre 2020,
Le Maire,
Sabrina ANCEL



